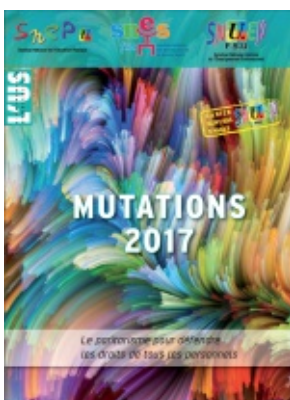


> Non à la "fusion" des bacs pro Vente et Commerce !

Appel à contribution
cf.p5

SNUEP F.S.U. 6^e Congrès national
Bourges 2017



Formulation des vœux
jusqu'au 6 décembre

Plus d'infos
sur www.snuep.fr

Le ministère a le projet de transformer les baccalauréats professionnels Vente et Commerce en 1 seul diplôme à options. Cette « fusion » aura des impacts forts sur les conditions de travail des personnels et sur les conditions d'études des 90 000 élèves scolarisés dans ces filières. Pour ce faire, il prétend vouloir ré-équilibrer les deux sections (aujourd'hui, le commerce représente 77 % de la filière du tertiaire commerciale et la vente 23 %). Or, ce supposé ré-équilibrage se heurtera inéluctablement aux contraintes budgétaires et aux organisations déjà compliquées dans les établissements. Le regroupement des deux baccalauréats en un seul dans les lycées qui ont déjà les deux filières aura pour conséquence mécanique une augmentation des effectifs par classe surtout dans les disciplines générales. Le référentiel actuellement discuté révèle plusieurs dispositifs qui vont encore entraver la réussite des élèves et dégrader les conditions de travail des

personnels. En effet, toutes les épreuves professionnelles ponctuelles terminales passent en CCF : curieuse conception de l'allègement réclamé par une majorité d'enseignant-es et curieuse conception d'un diplôme national !

Il est fort à parier aussi que cette transformation sera l'occasion de supprimer encore des postes de PLP comme ça a été le cas pour le baccalauréat Gestion-Administration.

Nos organisations syndicales CGT Educ'action, Snalc, SNUEP-FSU et Sud Éducation exigent le maintien de deux baccalauréats distincts et appellent les collègues à se mobiliser, à signer et à diffuser cette pétition.

Je signe la pétition



Sommaire

> Pétition : non à la fusion des bacs pro Vente et Commerce.....P1
> Transformation des bacs pro commerce et vente en un seul diplômeP2
> Rénovation des bacs pro commerce et vente .P2

> Rapport annuel sur l'état de la Fonction publique P2
> Journée internationale contre les violences faites aux femmes.....P3
> Suspension de l'accord d'association Union Européenne - Etat d'IsraëlP4

> Appel à contribution ..P4
> Lu au BO.....P4
> Pétition ; EPS je veux que ma note compte... P5
> Colloque education FSU.....P5
> Lettre ouverte de l'intersyndicale 2nd degréP6

TRANSFORMATION DES BACCALURÉATS PROFESSIONNELS VENTE ET COMMERCE EN UN SEUL DIPLÔME À OPTIONS :

Nous sommes toutes et tous concernés : ne laissons pas faire ce passage en force !

Les IEN réunissent les personnels dans les établissements pour leur annoncer la mise en œuvre en 2018 d'un seul baccalauréat professionnel à options (vente ou commerce) en lieu et place des deux diplômes existants. Or ce projet de transformation n'a pas été soumis aux votes de l'ensemble des instances du ministère de l'Education nationale alors même que près de 90 000 élèves sont concernés !

L'étude d'opportunité qui a évalué ce projet a pourtant émis un premier avis négatif après avoir recueilli ses informations auprès des branches professionnelles qui recrutent nos élèves. En dépit de cet avis, la

DGESCO et l'IG maintiennent leur cap et leur dessein n'est manifestement pas celui d'adapter la formation aux évolutions des métiers ! En réalité, ils profitent de ce passage en force pour augmenter encore la part du CCF dans les disciplines professionnelles et instaurer une épreuve orale de CCF à réaliser en PFMP.

Les modifications des programmes et des certifications ne vont pas être sans effet sur les conditions de travail des collègues pourtant déjà bien dégradées depuis la réforme du baccalauréat professionnel 3 ans. Chaque fusion qui a eu lieu ces dernières années a été immédiatement suivie de suppressions de sections et de suppressions de postes ! Aucune garantie n'est donnée aujourd'hui pour infirmer nos craintes et ce n'est pas l'expérience récente des collègues qui ont subi frontalement la réforme du baccalauréat Gestion-Administration qui peut rassurer ! L'ensemble de ces problèmes a été soumis à la Dgesco. Elle a refusé de les considérer,

notamment lors de la CPC du 8 novembre où la transformation des deux bacs pro a été soumise au vote consultatif.

De surcroît, ce projet facilitera les politiques dont les velléités explicites sont d'asphyxier l'enseignement public sous statut scolaire et de réduire encore le nombre d'enseignant-es.

Le SNUEP-FSU demande au ministère d'abandonner ce projet de transformation.

Le SNUEP-FSU s'engage à initier des actions nécessaires pour stopper cette casse organisée des diplômes professionnels qui entravent la réussite des élèves et dégradent les conditions de travail des personnels.

Le SNUEP-FSU soutiendra les actions et les mobilisations des collègues dans les établissements et appelle les personnels à remonter les informations nécessaires à ces actions à venir.

*le secteur Education du SNUEP-FSU
16 novembre 2016*

RÉNOVATION DES BACS PRO COMMERCE ET VENTE : DE L'ART DU DOUBLE DISCOURS !

Prétendant agir dans l'intérêt des élèves, la Dgesco et l'IG tentent d'imposer un bac à deux options en lieu et place des bacs professionnels vente et commerce. En réalité cette « rénovation » va réduire le nombre d'heures d'enseignement dispensées et augmenter le nombre de CCF, telle est la réalité à venir de ce tour de passe-passe !

La rénovation initiée par l'IG et la Dgesco et lancée par la CPC a suscité la réalisation d'une étude du CEREQ auprès des entreprises qui a conclu au bien-fondé de l'existence de deux champs d'emplois réellement distincts. Or l'affirmation faite par l'IG et la Dgesco qu'un bac à options constitue toujours deux bacs différents et qu'il s'agit juste de reculer le moment du

choix d'orientation dans l'intérêt des élèves est irrecevable et malhonnête. Une fois de plus, c'est faire fi des réalités du terrain, des conditions de travail des personnels et d'études des 90 000 élèves qui sont scolarisés dans ces deux filières.

Les élèves ont besoin de groupe classes stables et de temps d'enseignement suffisant pour mener à bien leur scolarité et leur projet professionnel.

Le rééquilibrage prétendument recherché entre les deux options se heurtera aussi aux contraintes budgétaires et aux organisations des établissements. Ce bac à options va avoir pour conséquence mécanique des regroupements de sections puisqu'il n'y aura plus de classes spécifiques à chaque diplôme : effectifs pléthoriques en enseignement général pour tous partout.

De surcroît les épreuves professionnelles ponctuelles terminales se transforment en CCF : curieuse conception de l'allègement réclamé par une majorité d'enseignant-es et curieuse conception d'un diplôme national !

Pour toutes ces raisons, nos organisations syndicales, CGT Educ'action, Snalc, SNUEP-FSU, SUD Éducation, demandent le maintien de deux baccalauréats professionnels distincts.

*Communiqué intersyndical
23 novembre 2016*

RAPPORT ANNUEL SUR L'ÉTAT DE LA FONCTION PUBLIQUE : LECTURE CONSEILLÉE !

Le rapport annuel sur l'état de la Fonction publique a été publié le 15 novembre dernier et présenté au Conseil Commun de la Fonction publique. Il met à disposition de l'ensemble des citoyens des données très utiles au débat public.

En effet, l'édition 2016 de ce rapport comporte les statistiques complètes relatives à l'emploi et aux salaires des personnels de la Fonction publique pour l'année 2014. Elle ne permet donc pas de faire un bilan du quinquennat mais en constitue un point d'étape éclairant. Le rapport fait ainsi le portrait d'une Fonction publique affaiblie par les politiques d'austérité successives sans que les quelques mesures prises depuis 2012 modifient aujourd'hui sensiblement la donne.

Sur les rémunérations, la poursuite de la politique du gel du point d'indice ayant

fait son œuvre destructrice, la mise en œuvre du PPCR arrive tardivement. En euros constants, le salaire net moyen a augmenté seulement de 0,2 % en moyenne contre 0,6 % dans le secteur privé. De nombreux secteurs de la Fonction publique voient une baisse de la rémunération moyenne de leurs agents.

Sur la question des non-titulaires, le rapport ne relève aucun retournement de tendance : leur part dans l'emploi public reste à un niveau particulièrement élevé malgré le dispositif « Sauvadet » que le gouvernement a refusé de remettre à plat. La FSU est toujours porteuse d'un plan de titularisation plus ambitieux.

Le nombre de fonctionnaires de moins de 30 ans est toujours en baisse. Les indicateurs sur les structures par âge des agents marquent ainsi un vieillissement de la Fonction publique (des départs en retraite toujours plus tardifs et des entrées toujours plus tardives elles aussi).

En 2015 en France, 122 femmes sont mortes sous les coups de leur conjoint ou ex-conjoint, 216 000 ont été victimes de violences conjugales et 86 000 viols ont eu lieu. L'étude du CSEP (conseil supérieur de l'égalité professionnelle) a révélé des chiffres alarmants concernant les violences faites aux femmes au travail : 80 % des femmes salariées sont confrontées à des comportements et décisions sexistes, 5 % des viols et 25 % des agressions sexuelles ont lieu au travail. Et la Fonction publique n'est pas épargnée par ces faits. Ces violences, en plus des traumatismes qu'elles représentent pour leurs victimes, ont de surcroît des conséquences directes sur la santé (arrêt maladie, accidents, prise de médicaments...) et la vie professionnelle des femmes (licenciement, démission...). Il est urgent que l'État consacre plus de 0,05 % de son budget à mettre en œuvre les principes d'égalité dont il se revendique, explicitement inscrits dans les textes et les lois.

Réforme des retraites, égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, salaires, temps de travail, formation... les données de ce rapport sont donc riches d'enseignement et confirment à la FSU la nécessité de poursuivre ses interventions pour améliorer le fonctionnement de la Fonction publique et la situation de ses agents.

Ce rapport est aussi un document utile pour déconstruire les idées fausses développées aujourd'hui contre les fonctionnaires et la Fonction publique. La FSU en conseille une lecture attentive à tous les candidats et en particulier à ceux qui seraient tentés de dénigrer le travail des agents. Ils y apprendront par exemple que 36,7 % des fonctionnaires travaillent le dimanche contre 25 % des salariés dans le privé, 17,5 % travaillent de nuit contre 15 % dans le privé.

À méditer donc...

*Communiqué FSU
21 novembre 2016*

Ces violences ne sont pas une fatalité et les combattre participe d'un respect élémentaire de l'humanité et d'une vision égalitaire de la société. Pour la FSU, un plan d'urgence global contre les violences faites aux femmes doit être mis en place. Dans un contexte où l'émancipation des femmes est remise en cause par certains programmes politiques il est indispensable que cesse l'impunité des agresseurs quelles que soient leurs fonctions. Il est urgent aussi que l'éducation à l'égalité soit enseignée à tous les niveaux scolaires et que des moyens ambitieux soient dédiés notamment pour rendre effectives les lois existantes comme celles concernant les violences au travail.

La FSU appelle à la manifestation parisienne du 25 novembre contre les violences faites aux femmes de la Bastille à République, mais aussi à toutes les manifestations en région.

*Communiqué FSU
17 novembre 2016*

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Les violences faites aux femmes sont un fléau mondial, l'ONU estime à 70 % les femmes et les filles qui en sont victimes au cours de leur vie. Ces violences s'exercent au sein du couple, dans la famille, mais aussi dans l'espace public et dans la sphère professionnelle. Elles touchent tous les milieux et tous les âges.

Les crises économiques et les guerres engendrent l'exode de populations entières et les parcours migratoires sont encore plus dangereux pour les femmes et les filles. Les femmes migrantes qui tentent de se réfugier en Europe vivent des situations périlleuses durant tout leur exil. Le manque de moyens dédiés par l'Europe, et par la France en particulier, pour accueillir et assurer la sécurité de toutes et tous n'est pas acceptable.

SUSPENSION DE L'ACCORD D'ASSOCIATION UNION EUROPÉENNE - ETAT D'ISRAËL

Nous, citoyennes et citoyens,
Considérant que l'État d'Israël, dans sa politique de colonisation et d'annexion des territoires palestiniens, viole en toute impunité le droit international, le droit humanitaire, la 4ème convention de Genève, les nombreuses résolutions de l'ONU, et que ces atteintes répétées aux droits de l'Homme caractérisent une infraction majeure à l'article 2 de l'accord d'association entre l'Union Européenne et Israël,

• demandons que la Commission européenne, mette en œuvre une procédure de suspension de cet accord et qu'elle convoque d'urgence à cet effet le Conseil d'Association Union Européenne-Israël ;

Prions Madame Fédérica Mogherini, Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, de bien vouloir prendre en considération notre demande, laquelle est fondée sur une exacte appréciation des faits et une rigoureuse interprétation des conditions suspensives de l'accord

et des normes qui doivent présider à la politique étrangère européenne, et, pour toutes ces raisons, de bien vouloir la transmettre et l'appuyer auprès des organes compétents de l'Union.

Appel du Collectif National pour une Paix Juste et Durable entre Palestiniens et Israéliens pour la suspension de l'accord d'association UE-Israël,
22 novembre 2016

à signer et à diffuser :
<http://cnpjdpi.org/appel/?p=4>

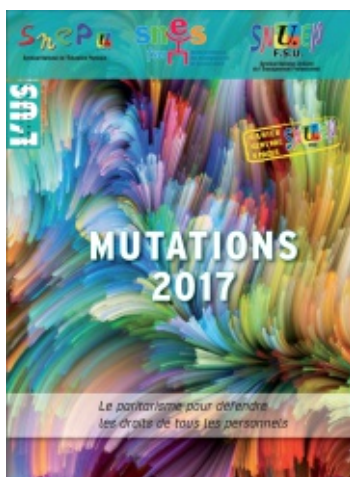
CONGRÈS NATIONAL BOURGES 2017

En vue de la préparation des congrès académiques et du congrès national, tou-tes les militant-es peuvent nous faire parvenir des contributions, qui seront publiées dans un SNUEP Infos en décembre.

Ces contributions peuvent être individuelles ou émaner d'un groupe, d'un courant de pensée ou d'une section académique. Elles ne devront pas excéder 2000 signes environ.



Faire parvenir les contributions à snuép.national@wanadoo.fr et en copie à communication@snuép.fr



Mutations inter 2017 : C'est maintenant !

Saisie des vœux jusqu'au
6 décembre à 12 h.

Prenez contact avec votre
section académique au
plus vite.

Infos sur www.snuép.fr

BO n°42 du 17/11/2016

Concours général des métiers

Baccalauréats professionnels : modification
arrêté du 20-9-2016 - J.O. du 1-11-2016-
NOR MENE1626452A

Brevet d'études professionnelles

Création et modalités de délivrance de la spécialité Métiers du cuir, option chaussures et option maroquinerie
arrêté du 10-10-2016 - J.O. du 29-10-2016-
NOR MENE1628960A

Actions éducatives

Journée internationale des droits de l'enfant
note de service n° 2016-171 du 16-11-2016-
NOR MENE1631961N

"EPS - Je veux que ma note compte"

L'Education Physique et Sportive disparaît du brevet des collèges : donnons lui toute sa place !

Le nouveau Brevet supprime l'évaluation en contrôle continu de l'EPS, de la musique, des arts plastiques et des langues vivantes tel que le précise le texte officiel (décembre 2015, articles 5 et 6).

A partir de cette année, le diplôme du brevet s'obtient en additionnant les points obtenus par :

La validation du socle commun qui est une évaluation globale portée par le conseil de classe (pour 400 points)
L'examen terminal qui comporte 3 épreuves notées 100 points chacune. L'EPS, les arts et les langues qui étaient en contrôle continu n'en font plus partie.

[Je m'associe au SNEP-FSU et au SNES-FSU pour demander...](#)

Une modification du texte officiel afin d'ajouter 100 points à l'examen pour une épreuve qui intègre l'EPS, les arts et les langues.

L'examen comporterait ainsi non plus 3 mais 4 épreuves (100 points chacune).

Si l'objectif est vraiment de former des futurs citoyens, cultivés et physiquement actifs, l'EPS doit être « certifiée » dans le cadre des examens scolaires.

La partie examen du brevet doit être modifiée comme suit :
100 pts pour l'épreuve orale qui porte sur un des projets menés par le candidat dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4, du parcours Avenir, du parcours citoyen ou du parcours d'éducation artistique et culturelle ;

100 points pour l'épreuve écrite qui porte sur les programmes de français, histoire et géographie et enseignement moral et civique ;

100 points pour l'épreuve écrite qui porte sur les programmes de mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie ;

100 points pour les épreuves portant sur les programmes d'EPS, d'enseignements artistiques et de langues vivantes, dans le cadre d'un contrôle continu ou d'un contrôle en cours de formation.

Au-delà, nous sommes ouverts à une réflexion d'ensemble sur l'examen du brevet, et à de nouveaux dispositifs d'évaluation, à partir du moment où l'EPS y prendra toute sa place.



Colloque éducation "Pour la réussite de tous les élèves"

La FSU entend s'inscrire dans les débats de la période préélectorale et peser en donnant une visibilité à son projet pour l'école ; pour ce faire, elle a décidé de mettre l'éducation au centre des débats.



Colloque Education

Pour la réussite de tous les élèves

mardi 6 et mercredi 7 décembre 2016

MGEN – Paris

3 square Max Hymans 75 015 PARIS
(M° Montparnasse)

Cette initiative a pour but de s'adresser aux personnels de l'Education, à l'opinion publique et aux responsables politiques.

Ce colloque rendra compte des préoccupations des personnels, de leur métier, et du projet éducatif de la fédération.



Lettre ouverte à la ministre de l'Education Nationale sur les lycées de l'éducation prioritaire

24 novembre 2016

Madame la Ministre,

Les personnels des lycées de l'éducation prioritaire sont actuellement mobilisés, ils seront de nouveau en grève le jeudi 29 novembre à l'appel de l'intersyndicale SNES-FSU, SNUEP-FSU, SNEP-FSU, SNFOLC, SNETAA-FO, CGT Educ'action et SUD éducation.

La carte de l'éducation prioritaire imposée en 2014 a évincé les lycées. Nous avons alerté alors sur les difficultés que connaissent ces lycées et avons continué à demander leur maintien dans l'éducation prioritaire.

La situation des lycées n'est pas différente de celle des collèges. Les difficultés économiques, sociales et au final scolaires sont aussi présentes dans les lycées. De ce fait, ils ont toute leur place dans l'éducation prioritaire : les moyens investis le sont au service d'une meilleure justice sociale.

Nous vous demandons, de façon urgente, l'extension des clauses de sauvegarde à tous les collègues mais aussi aux moyens accordés aux lycées de l'éducation prioritaire pour les rentrées prochaines.

C'est indispensable afin d'améliorer les conditions de travail des personnels et d'étude des élèves. Ces annonces doivent être faites rapidement et donner lieu lors du CTM du 15 décembre à des engagements précis sur des moyens fléchés « éducation prioritaire » assortis d'une limitation indispensable des effectifs par classe.

Il faut dans le même temps ouvrir la discussion sur la construction d'une carte élargie de l'éducation prioritaire pour les lycées généraux, technologiques et professionnels, établie sur des critères nationaux et transparents, et sur la base des besoins des établissements.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de notre haute considération,

Edith BOURATCHIK
SNFOLC

Patrick DESIRE
CGT Educ'action

Frédérique ROLET
SNES-FSU

Philippe MARTINAIS
SUD EDUCATION

Sigrid GIRARDIN
SNUEP-FSU

Benoît HUBERT
SNEP-FSU

Christian LAGE
SNETAA- FO